

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

Accusé de réception en préfecture  
070-217004332-20221214-D-51-2022-BF  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
présents : 10  
votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, et le quatorze du mois de décembre à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 décembre 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

Mme Véronique BATISSE, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mr Joseph NICOT, M. Romain MUNIER, Mme Séverine CHARLOT, M. Stéphane CHEVILLARD, Mr Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Caroline DORMOY.

**Absent(e(s)) excusé(e(s)) :** Mme Annie BAUMLIN

**Absent(e(s)) non excusé(e(s)) :** Mme Estelle TURAN

**Ont donné pouvoir :** M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
M. Pierre ARTAUX à Mme Lucie REYNAUD  
M. Bruno BIDOYEN à M. Christian CHAUSSALET

Mme Lucie REYNAUD a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

La Première Adjointe ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°9**

51/2022

Afin de procéder au mandatement des intérêts d'emprunts de l'échéance de décembre 2022 sur le budget COMMUNE 2022, Madame la Première Adjointe propose de verser la somme de 2.00 € du compte 625 – Déplacements et missions au compte 66111 – Intérêts réglés à l'échéance, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 625 : Déplacements et missions	2.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>2.00 €</b>	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>2.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la révision de crédits proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **15 décembre 2022**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

En Mairie, le **15 décembre 2022**  
La Première Adjointe,

Lucie REYNAUD



Véronique BATISSE

